

Conseil municipal du 30 novembre 2009

Procès-verbal

L'an deux mille neuf le 30 novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la Salle Art & Culture sous la présidence de Monsieur BESSET Frédéric, Maire,

Etaient présents : M. BESSET / M. EUVERTE / Mme PELFORT / M. HARDIVILLEZ / Mme CARRASCO / M. HAUDECOEUR / Mme RIBOUILLARD / Mme BARRET / Mme SALVADOR / Mme DEKKER / M. MILON / Mme PARASCHIV / M. MAZET / M. OZON / Mme ERNOULT / M. BOGAERT / M. BLANCHARD / Mme TAQUET / M. HUBERT / M. ARISI.

Etaient absents excusés : M. ROTH (pouvoir donné à M. HAUDECOEUR) / M. FILIPPI (pouvoir donné à Mme ERNOULT) / Mme HADDAR (pouvoir donné à Mme CARRASCO) / Mme SPECQUE (pouvoir donné à Mme BARRET) / Mme ARRU (pouvoir donné à M. BOGAERT) / Mme GERTHOFFERT (pouvoir donné à M. ARISI)

Etaient absent : Mme GUINION

Secrétaire de séance : Mme PELFORT

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 26

Procurations : 6

Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Monsieur ARISI souligne en page 5 une erreur dans l'orthographe du nom de Mme GUINION.

Madame DEKKER relève en page 13 la date de 2001 pour le dossier gendarmerie. Monsieur BESSET précise à cet effet qu'il s'agit du début de lancement du projet et qu'il y a eu entre temps de nombreux retards dans son exécution.

Monsieur HARDIVILLEZ précise en page 11 que les travaux de l'Hôtel Dieu ont été réalisés par l'entreprise EUROVIA, et non pas VEOLIA.

Adopté à l'unanimité (25 votants)

Arrivée de Monsieur BLANCHARD à 20 h 45

Relevé des décisions du maire

Monsieur BESSET fait le récapitulatif de toutes les décisions qui ont été prises depuis la séance du dernier Conseil Municipal.

Avant d'évoquer les points de l'ordre du jour, Monsieur BESSET souhaite s'exprimer sur l'email envoyé par Monsieur ARISI qu'il qualifie d'injurieux. Monsieur le Maire se dit très déçu des propos qui ont été tenus par le Conseiller Municipal de l'opposition.

Monsieur ARISI précise que son envoi de mail était bien intentionnel, et explique qu'il ne voit rien d'injurieux dans ses propos. Monsieur BLANCHARD souhaite ne pas envenimer le débat, mais souligne que le rôle de l'opposition est de faire jouer le débat tout en restant des partenaires loyaux.

Madame DEKKER exprime son amusement à la lecture de l'email de Monsieur ARISI. Elle ajoute que les Conseillers Municipaux de la majorité discutent en amont des dossiers soumis au Conseil Municipal et que c'est pour cela qu'ils se manifestent rarement lors des séances du Conseil Municipal.

Madame BARRET précise qu'elle s'est sentie offensée ainsi que plusieurs de ses collègues.

Monsieur HUBERT, qui ne se considère ni membre de la majorité, ni membre de l'opposition, exprime également son amusement quant à la lecture de ce mail et le trouve plus polémique qu'injurieux.

Monsieur ARISI tient à s'excuser s'il a offensé certaines personnes, mais précise qu'il pense ce qui a été écrit. Monsieur BESSET souligne que l'expression est libre surtout à l'oral mais que cet écrit peut être qualifié d'injurieux, ce qui a été confirmé par un avocat.

Madame TAQUET souhaite une fréquence plus importante des réunions du Conseil Municipal car les ordres du jour sont souvent très chargés. Elle souhaite également obtenir les comptes-rendus des réunions des commissions municipales, et regrette en particulier le manque de réunions de la commission « Développement économique ».

Concernant la question de l'intercommunalité, Madame TAQUET regrette que ce point soit mis en questions diverses et explique que ce sujet mérite un réel débat public. Elle exprime le souhait qu'une réunion publique soit organisée avec les six autres maires de la Communauté de Communes Pierre Sud Oise, ainsi qu'une nouvelle séance du Conseil Municipal pour traiter de ce sujet. Elle souhaite que les réunions d'information de quartiers soient plus nombreuses.

Madame TAQUET évoque les points que le groupe d'opposition aurait souhaité voir inscrits à l'ordre du jour en questions diverses parmi lesquels : la révision du Plan Local d'Urbanisme, le dossier gendarmerie, les travaux de la rue de l'Hôtel Dieu et les bus intramuros.

Monsieur BESSET soutient que les réunions des commissions municipales seront plus fréquentes. Concernant l'intercommunalité, il annonce que PSO va rencontrer prochainement la Ruraloise et que les Conseils Municipaux qui évoquent régulièrement ce sujet sont publics. Au sujet du Plan Local d'Urbanisme, Monsieur BESSET explique que le dossier n'était pas encore assez mûr pour être évoqué lors de cette séance. Concernant le dossier gendarmerie, il informe qu'une réunion s'est tenue dernièrement en mairie avec le Conseiller Général et les représentants du Conseil Général et que le projet avance.

Madame DEKKER tient à s'exprimer sur la vie des quartiers qui n'est pas un copier coller des précédentes réunions de quartiers. Elle ajoute qu'il y a désormais plus de convivialité et salue la forte fréquentation des personnes aux manifestations municipales.

Madame DEKKER exprime également le fait que les lupoviciens peuvent communiquer grâce au site internet, et explique que chaque correspondant de quartiers a une adresse email permettant un véritable rapprochement avec les habitants.

Monsieur BLANCHARD revient sur la question de l'ordre du jour qui compte 18 points, dont deux débats. Il exprime le fait qu'il serait nécessaire de réunir le Conseil Municipal plus fréquemment.

Monsieur BLANCHARD explique également que les comités de quartiers, lors du précédent mandat, correspondaient à une volonté politique et permettaient une démocratie participative nécessaire à l'élaboration des choix municipaux.

Monsieur BLANCHARD regrette qu'il n'y ait pas un véritable débat sur l'intercommunalité. Selon lui, il s'agit d'un débat fondamental pour l'avenir de la ville et souhaite une réunion publique.

1) Débat sur le projet de mise en valeur du patrimoine lupovicien

Madame PELFORT, adjointe au Maire, évoque le fait que le patrimoine et l'histoire locale de Saint Leu d'Esserent sont riches et qu'ils présentent des intérêts culturels forts. Elle ajoute que ces éléments ont conduit l'équipe municipale à élaborer un projet à long terme de mise en valeur qui permettra d'améliorer l'image de la ville et d'augmenter la fierté légitime de ses habitants. Ce projet de mise en valeur du patrimoine doit également permettre un développement économique de la ville.

Madame PELFORT explique que le patrimoine est au cœur d'un projet de ville et que le tourisme favorise ce développement. Elle rappelle les initiatives lancées depuis 2008 comme les Journées du Patrimoine, la fin de convention avec l'Office de Tourisme concernant la Cave Banvin et son ouverture tous les week-ends de mai à octobre 2009, la création de l'association Héritage Lupovicien. Elle ajoute que la commune a adhéré en 2009 à la Fédération des Sites Clunisiens, et que l'association du Club du Vieux Manoir a permis en partie le déblaiement des souterrains de la Mairie. Le déblaiement sera d'ailleurs poursuivi dans le cadre du Téléthon le 12 décembre.

Monsieur BESSET rappelle le souhait de la Municipalité de s'associer avec le cabinet d'études Memoriae afin d'identifier les différentes sources de financement. Il précise que le projet présenté est bien celui de la Municipalité sur la base des études du cabinet Memoriae.

Monsieur HARDIVILLEZ précise qu'au-delà de l'aspect touristique, c'est la qualité de vie des habitants qui est visée. Il fait également le point sur les différents travaux déjà faits et à venir :

- Nettoyage de la Ferme des Moines (MIKO), de la Carrière des Danses, des souterrains de la Mairie,
- Création du musée
- Réfection du hall de la Mairie, de la toiture de l'Abbatiale très prochainement, du toit de la Cave Banvin
- Lutte contre l'installation des pigeons dans l'Abbatiale
- Travaux de la Médiathèque, de la Place de la République
- Ambition de créer des jardins à thèmes (en relation avec le Cabinet AROMEGA)
- Création prochaine de WC publics à côté de l'Abbatiale
- Création prochaine d'une voie douce reliant la Place de la République à la Mairie
- Réflexion sur le parvis de la Mairie et les jardins

- Eclairage Abbatale, reconstruction du toit du Colombier
- Berges de l'Oise

Monsieur BESSET ajoute qu'il est prévu la création d'un sas vitré ou en fer forgé à l'Abbatale et que le toit du colombier (propriété d'EDF) devrait à terme être reconstitué. Il ajoute également que la cave du presbytère viendra compléter l'inventaire des lieux touristiques.

Monsieur ARISI revient sur le problème des pigeons qu'il est selon lui très important de régler au vue des salissures engendrées par ces derniers. Monsieur HARDIVILLEZ estime qu'il s'agit d'une préoccupation très importante et qu'il faut éviter de les laisser entrer dans l'Abbatale. Il ajoute que la pose d'un grillage pourrait réduire le problème et que la création d'un pigeonnier permettrait de réduire leur présence à l'Abbatale. Madame TAQUET évoque le fait que le problème des pigeons avait déjà été traité durant le précédent mandat (révision des grillages et création d'un pigeonnier avec tri des œufs).

Monsieur BLANCHARD relève la qualité du projet sur le Patrimoine mais souhaite apporter quelques précisions. Il souhaite tout d'abord rendre hommage aux équipes municipales précédentes qui ont permis d'obtenir ce patrimoine et de le préserver. Il rappelle que Madame CARBON s'est longtemps investie dans ce projet de patrimoine. Monsieur BLANCHARD regrette que l'histoire de la Seconde Guerre Mondiale ne se résume qu'aux VI et explique qu'il serait aussi intéressant de parler de la Résistance et des luttes sociales.

De plus, Monsieur BLANCHARD explique qu'un tel projet doit être associé à un document précisant les coûts et le récapitulatif de toutes les actions qui seront entreprises. Il est nécessaire selon lui de travailler sur l'ensemble des partenariats, pas seulement financiers. Il ajoute que les nouvelles technologies peuvent aider à développer le patrimoine bâti.

Monsieur BLANCHARD revient sur une phrase évoquée dans le projet de mise en valeur du patrimoine lupovicien : « L'ensemble des opérations d'amélioration du cadre de vie contemporain doit être à la hauteur du caractère exceptionnel des constructions précédentes ». Selon lui, il serait nécessaire de mettre l'accent sur l'agriculture qui a joué un rôle important dans la ville.

Monsieur BLANCHARD apprécie en outre le fait que l'on parle désormais d'un centre d'interprétation plutôt que d'un musée. Il explique également qu'il préférerait que la Ferme des Moines soit un projet d'insertion plutôt qu'une construction de logements privés.

Monsieur BESSET tient à rappeler qu'il n'y a pas eu de gros travaux dans l'Abbatale depuis au moins huit ans, que la Cave Banvin a été négligée depuis 2004, et que les sous-sols de la mairie étaient encombrés. Concernant le centre d'interprétation, Monsieur BESSET explique que le mot « musée » n'aurait pas du inquiéter et que si l'appellation a changé, ce n'est pas pour une raison de coût, mais par souci de clarification.

Concernant le projet de coulée verte, Monsieur BESSET rappelle que le parcours débutera Place de la République et que la Médiathèque pourrait évoluer comme lieu d'accueil culturel le week end. Monsieur BESSET énonce le fait que la signalétique des entrées de ville reste à traiter. Il ajoute également qu'une réflexion sur la création d'une classe du patrimoine au collège est engagée.

Madame TAQUET relève le nombre important de choses intéressantes dans le projet actuel mais ajoute que de nombreuses pistes ont été données par l'ancien mandat.

Monsieur EUVERTE tient à s'exprimer sur ce projet de valorisation du patrimoine et explique que ce dernier va permettre un essor touristique qui pourra faire renaître les commerces. Monsieur EUVERTE ajoute que ce projet est un véritable travail et qu'il a été fait appel à un chantier d'insertion appelé « Un Château pour l'Emploi ». Il annonce que l'un des premiers projets proposés sera la réhabilitation des espaces verts rue d'Hardillière et ajoute que des réhabilitations du patrimoine bâti pourront aussi être envisagées.

Monsieur BESSET précise que le chiffrage de ce projet sera vu lors du budget primitif 2010.

Monsieur BLANCHARD annonce qu'il soutiendra ce projet au Conseil Général.

A - URBANISME

2) Approbation de la modification n° 4 du POS

L'arrêté municipal n° 2009/380 urba en date du 10 août 2009 prescrivait l'enquête publique de la modification n° 4 du plan d'occupation des sols qui vise à changer certaines règles d'implantation, d'aspect et de densité qui accompagneront la redensification du centre ville. Suite à l'enquête publique qui a eu lieu du lundi 21 septembre au jeudi 22 octobre 2009. Monsieur le Commissaire enquêteur a transmis son rapport où figure l'ensemble des conclusions.

Les résultats de ladite enquête publique justifient quelques modifications mineures à la modification en cours du plan d'occupation des sols, à savoir :

En zone 1NAd, en cas d'une opération d'ensemble

- remplacement de la surface minimale de 500 m² en surface minimale moyenne de 500 m²
- modification de la longueur des façades de 16 à 10 mètres
- les constructions doivent être implantées avec un retrait de 5 mètres de l'alignement. Cette disposition ne s'applique pas dans le cas des groupes de garages à partir de 3.
- Les marges de recul de 4 mètres avec la construction voisine ne s'applique pas dans le cas des façades sans ouverture.

Monsieur BESSET explique que les éléments du POS de l'année 2000 ne correspondaient plus aux besoins d'aujourd'hui et qu'il était donc nécessaire de faire un certain nombre de corrections avant fin 2009. Il annonce l'ouverture à l'urbanisation du « Haut Mettemont », terrain situé au-dessus du stade Pascal Grousset. Monsieur BESSET précise qu'une réflexion est faite sur un projet de lotissement limité et maîtrisé à orientation « Développement Durable », avec maîtrise de l'énergie. Il précise que l'acheteur et le vendeur soutiennent ce projet. Ce point sera d'ailleurs évoqué lors d'une prochaine commission urbanisme.

Monsieur BESSET demande au Conseil Municipal d'approuver cette modification.

Adopté à l'unanimité des votants

3) Approbation de la révision simplifiée n° 1 du POS

Monsieur BESSET rappelle que le conseil municipal par délibération du 24 octobre 2008 a prescrit la révision simplifiée n° 1 du plan d'occupation des sols, afin d'urbaniser la parcelle cadastrée AH 174 jouxtant les services techniques et propriété de la commune pour y aménager une dizaine de logements destinés aux primo-accédants. Lors du conseil municipal du 17 juin 2009 il en a tiré le bilan de concertation.

Suite à l'enquête publique concernant la révision simplifiée n° 1 qui a eu lieu du lundi 21 septembre au jeudi 22 octobre 2009, Monsieur le Commissaire enquêteur a transmis ses conclusions.

Monsieur BESSET évoque le fait qu'il n'y a pas d'urgence particulière à urbaniser le terrain situé entre les Services Techniques et le cimetière. Il annonce qu'aucun projet d'achat n'est envisagé à ce jour.

Concernant le terrain de la SNCF à côté de la gare, Monsieur BESSET explique que le dossier n'est pas suffisamment avancé pour être proposé. Il ajoute qu'il serait intéressant d'intégrer les 8 hectares de Stradal aux 2,5 hectares de la SNCF dans une réflexion globale lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur ARISI demande un rendez-vous à Monsieur BESSET pour lui présenter les résultats du sondage concernant le terrain à côté du cimetière. Il ajoute que les résultats sont plutôt surprenants.

Monsieur BLANCHARD souligne l'approche raisonnable et équilibrée des projets. Il explique qu'il avait, lors de son mandat, traité le dossier très complexe des terrains appartenant à RFF, à côté de la gare. Il ajoute que le remboursement des dettes de la SNCF complique tout projet de construction.

Monsieur BLANCHARD montre son intérêt concernant le projet d'éco quartiers dans le « Haut Mettemont » mais explique que des concertations sont nécessaires avant toute démarche concrète. Il précise que ce projet de construction est situé à côté du passage d'une fibre optique permettant d'envisager la domotique.

Monsieur BLANCHARD soutient une démarche plus prudente et raisonnable concernant le terrain à côté du cimetière.

Monsieur BESSET souhaite apporter des précisions sur RFF et explique qu'il s'agit désormais de SOVAFIM. Il précise que cette société d'Etat cherche à densifier ses terrains. Monsieur BESSET ajoute également que le Plan d'Occupation des Sols de 2002 prévoyait un nombre d'habitants s'élevant à 5 500 pour 2010, or ce chiffre ne sera pas atteint.

Monsieur BESSET demande au Conseil Municipal d'approuver cette révision simplifiée n° 1.

Adopté à l'unanimité des votants

4) Parcelle AC 714 Oise Habitat Muette

Monsieur BESSET explique que le Conseil d'Administration de Oise Habitat, lors de sa séance du 2 octobre 2008, a accepté que la parcelle de terrain située lieudit « Le Clos Vert » cadastrée section AC 714 de 1263 m² soit vendue moyennant un prix plancher de 126 300 €.

Afin de finaliser la demande d'autorisation d'aliéner de Oise Habitat auprès des services de la direction départementale de l'équipement, Monsieur BESSET énonce le fait que le Conseil Municipal doit convenir d'autoriser la mise en vente de cette parcelle. Il précise à cet effet que cette vente permettrait la construction de deux maisons individuelles.

Madame PARASCHIV explique que ce terrain était à l'origine un terrain de jeux mais que ceux-ci ont été retirés. Elle ajoute que de nombreux jeunes dégradent cet espace en s'y installant en voiture. Madame PARASCHIV explique alors que les riverains préféreraient y voir construites des maisons pavillonnaires.

Madame TAQUET explique que la création de ce lotissement prévoyait un espace vert et souhaite vérifier si l'on peut réellement modifier un espace qui était prévu comme tel. Elle ajoute que Oise Habitat a failli à ses missions car le terrain n'était pas entretenu. Monsieur BESSET précise qu'un terrain avec des espaces verts et des jeux sera aménagé à 150 mètres du lotissement.

Madame TAQUET précise qu'il serait essentiel de connaître l'avis de chaque propriétaire de ce lotissement.

Monsieur BLANCHARD explique que Oise Habitat ne peut rétrocéder ses voiries sans cette vente. Selon lui, le bailleur social n'a pas entretenu ses voiries comme il se devait de le faire. Il précise également que l'avis de tous les propriétaires est important et que le projet devrait être revu en cas d'opposition de l'un d'eux.

Monsieur HUBERT explique à son tour que Oise Habitat est dans l'incapacité de gérer ses espaces verts.

Monsieur BESSET précise que la demande de vente de cette parcelle est assez ancienne et qu'il a fait réaliser cette enquête par les correspondants de quartiers. La ressource qui sera intégrée par Oise Habitat permettra de contribuer à son projet rue de Boissy.

Adopté par 22 voix pour, et 4 voix contre

5) Fermeture du Passage à niveau 38 SNCF

Monsieur HAUDECOEUR explique qu'en juillet dernier, la SNCF a décidé la fermeture d'urgence du passage à niveau piéton n°38, les conditions de sécurité n'étant plus assurées. En effet, la visibilité à droite en venant de l'avenue de la Libération était à nouveau considérablement réduite par de la végétation venant d'une propriété privée. La SNCF a mis en demeure le riverain de couper cette végétation. Au-delà de ce problème, la SNCF ferme progressivement un grand nombre de passages piétons et même routiers pour des raisons de sécurité. Elle souhaite fermer définitivement le PN 38, dont l'implantation juste après une courbe de la voie ne permet pas une sécurité suffisante pour les usagers.

Monsieur BESSET ajoute que la municipalité a rencontré les riverains le samedi 22 août pour recueillir leur sentiment. Il est apparu que le nombre d'usagers est assez limité.

Pour ceux qui utilisent actuellement ce passage, sa fermeture serait un changement d'habitudes. Cependant les alternatives existent, en longeant le trottoir en face de Aquatruite / Vulco, ou en longeant l'Oise. Des travaux d'aménagement des abords de la route ont été prévus.

Suite à une demande de nos services, la SNCF a chiffré le coût d'une alternative technique de sécurisation du PN 38, avant une éventuelle fermeture définitive. Le coût de l'installation étant au minimum de 350 000 euros, la fermeture de ce passage à niveau piétons semble la seule solution envisageable.

Monsieur HAUDECOEUR propose au Conseil Municipal de valider la fermeture définitive du passage à niveau 38, sous réserve que la SNCF confirme son accord pour améliorer le passage des piétons sur le PN39.

Madame TAQUET exprime son accord pour ce projet de fermeture.

Madame DEKKER confirme qu'il s'agit d'un passage dangereux et qu'il serait judicieux d'y mettre des barrières pour éviter le passage des enfants. Elle ajoute qu'il faudrait sécuriser toute la voie et que c'est à la SNCF d'assurer la sécurité des personnes. Monsieur HAUDECOEUR précise qu'il faut attendre la décision du Conseil Municipal avant d'engager toute procédure de sécurisation.

Monsieur BLANCHARD confirme la dangerosité de ces passages malgré la baisse du trafic ferroviaire. Il faut selon lui réfléchir à la sécurisation de ces passages et à un vrai parcours piéton qui passerait notamment par la future passerelle.

Monsieur BESSET précise que la SNCF doit s'engager à élargir le passage piéton et vélo du PN39.

Madame DEKKER soulève également le problème de l'éclairage qu'elle trouve trop faible.

Monsieur HARDIVILLEZ explique qu'il y a beaucoup d'élagage à faire et qu'il est difficile de trouver un interlocuteur SNCF qui s'engage à améliorer les conditions de sécurité de la voie. Selon lui, la pose de grillage est nécessaire. Monsieur HARDIVILLEZ espère que les engagements évoqués seront réalisés.

Monsieur BESSET précise qu'il est dans l'attente d'un rendez-vous avec le responsable régional SNCF du fret et qu'il a déjà rencontré le Syndicat des Cheminots.

Monsieur OZON souhaite savoir s'il y a de réelles garanties de la SNCF concernant la sécurisation de la voie ferrée. Monsieur BESSET précise que ce point sera évoqué dans la délibération et qu'il est nécessaire d'obtenir un courrier d'engagement de la SNCF.

Adopté à l'unanimité des votants

6) Passerelle piéton sur l'Oise

Monsieur BESSET explique que lors du conseil municipal du 17 juin dernier, la question du projet de la passerelle pour piétons et vélos près du pont de Saint Leu d'Esserent a été évoquée.

L'emplacement ayant été validé sans l'accord de la nouvelle municipalité, il explique que le souhait de l'équipe municipale est plutôt de réaliser cette passerelle entre « la flottille » et la base EDF, ce qui permettrait de créer une boucle locale qui entrerait parfaitement dans le projet trans'Oise et permettrait aux promeneurs et touristes de longer l'Oise sur un parcours plus long et agréable du côté de Saint Leu.

Monsieur BESSET ajoute que par courrier en date du 6 juillet dernier, il a formulé cette proposition auprès du Président du Conseil Général, en lui expliquant le projet de la municipalité.

En date du 7 octobre, le président du conseil général a précisé qu'il ne pouvait que maintenir le projet sur le site initialement choisi.

Monsieur BESSET précise qu'il émet un doute sur l'emplacement de la passerelle et non pas sur son utilité. Selon lui, ce projet doit contribuer au développement de la commune et à la valorisation des animations locales et municipales.

Monsieur BESSET émet quatre arguments qui expliquent le refus par la Municipalité de l'emplacement proposé par le Conseil Général :

- L'intérêt réel d'une passerelle est de maintenir et créer une vraie boucle locale
- Volonté de défendre un paysage et une vision de la rivière qui serait détériorée avec la passerelle.
- Cohérence de faire venir le projet de Trans'Oise jusqu'à l'emplacement entre la Flottille et la base EDF.
- Etude globale des Berges de l'Oise à partir de 2010, questionnement sur un éventuel embarcadère qui pourrait être rendu impossible par une passerelle à côté du pont.

Monsieur BESSET demande la suspension du projet initialement choisi pour permettre une étude globale sur l'emplacement définitif et son architecture.

Monsieur HUBERT explique que le projet de passerelle permettrait de sécuriser les habitants et que les arguments donnés aussi bien par le Conseil Général que par la Municipalité sont tout à fait recevables.

Monsieur BLANCHARD souhaite rapprocher les deux points de vue et soulève le fait que l'intérêt de la passerelle est avant tout de sécuriser le passage des piétons et vélos.

Monsieur BLANCHARD rappelle également que le GR11 empruntera le pont et pourra donc permettre une boucle locale. Il ajoute que le projet pourra également permettre aux familles d'accéder facilement à Saint-Maximin et au Domaine de Chantilly. Monsieur BLANCHARD répète la nécessité de débattre de ce projet avec le Conseil Général et la population.

Madame TAQUET s'interroge sur le fait qu'on puisse refuser un projet de 600 000 euros au nom de tous les habitants. Monsieur BESSET souhaite préciser que le projet de passerelle en soi n'est pas remis en cause, il s'agit simplement d'un désaccord concernant l'emplacement de cet équipement. Il ajoute que d'autres moyens peuvent être utilisés pour sécuriser le pont.

Monsieur BESSET doute également de l'argument apporté par Monsieur BLANCHARD concernant le GR11 et explique que l'emplacement de la passerelle côté Flottille amènerait directement à Saint-Maximin.

Monsieur BESSET note qu'il n'y a pas de volonté de la part du Conseil Général d'imposer le projet initial et qu'il serait donc intéressant d'enrichir le projet par une étude préalable que la commune pourrait piloter.

Monsieur BLANCHARD précise que le Maire de Saint-Maximin qui est aussi Président de la Communauté de Communes Pierre Sud Oise a donné son accord sur le projet proposé par le Conseil Général. Il ajoute que le projet risque de ne pas perdurer au vu du contexte financier actuel. Monsieur BLANCHARD souhaite qu'il soit précisé dans la délibération que le dialogue va se poursuivre avec le Conseil Général concernant cette implantation de passerelle.

Madame CARRASCO explique qu'il n'est pas nécessaire de mettre autant de pression pour un projet, ni de le présenter comme un cadeau offert par le Conseil Général. Elle ajoute que chaque contribuable contribue à ce projet et qu'il est donc nécessaire d'avoir une réflexion globale sur l'utilisation de l'argent public.

Monsieur BLANCHARD émet le souhait que la population soit avertie des deux propositions.

Monsieur HARDIVILLEZ observe que le débat n'avancera pas tant que les gens ne se réuniront pas autour d'une table.

Monsieur BESSET souhaite rencontrer le Conseil Général afin de discuter de ce projet. Il explique qu'une étude géotechnique a été faite sans que la Municipalité n'en ait été informée et précise qu'aucun dossier concernant l'implantation d'une passerelle n'est disponible en mairie.

Madame TAQUET, selon l'article 18 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal, demande un scrutin public concernant cette question. Ce scrutin se fera par appel nominal.

Le Groupe d'Opposition souhaite que la délibération soit modifiée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de maintenir, pour l'instant, sa préférence pour l'implantation qu'il a proposée entre le restaurant « La Flotille » et la centrale EDF. Des réunions d'études sont nécessaires avec l'ensemble des partenaires pour déterminer le lieu exact d'implantation et l'architecture de cette passerelle.

Ont voté POUR par appel nominal :

M. BESSET – M. EUVERTE – Mme PELFORT – M. HARDIVILLEZ – Mme CARRASCO – M. HAUDECOEUR – Mme RIBOUILLARD – M. ROTH (par pouvoir) – Mme BARRET – M. FILIPPI (par pouvoir) – Mme ERNOULT – Mme SALVADOR – Mme DEKKER – M. MILON – M. OZON – Mme HADDAR (par pouvoir) – M. MAZET – Mme SPECQUE (par pouvoir) – Mme PARASCHIV – Mme ARRU (par pouvoir) – M. BOGAERT – M. HUBERT

Ont voté CONTRE par appel nominal :

M. BLANCHARD – Mme TAQUET – M. ARISI – Mme GERTHOFFERT (par pouvoir)

Adopté par 22 voix pour et 4 voix contre

Après délibération de l'Assemblée, il est proposé de reporter certains points de l'ordre du jour de cette séance à une prochaine séance du Conseil Municipal qui se tiendra le Mercredi 16 décembre 2009 à 20 h 30.

Après accord de l'Assemblée, nous passons directement aux points 13 et 15 de l'ordre du jour.

B - FINANCES

13) Tarification Marché de Noël

Madame CARRASCO explique que la Municipalité organise le Marché de Noël le Samedi 19 décembre Place de la République. A cette occasion plusieurs des exposants ont demandé l'utilisation des barnums de la ville. Etant donné que cette manifestation a un but lucratif pour les exposants, et que nos barnums sont neufs (achetés fin 2008) la Municipalité souhaite mettre à disposition ses barnums en contrepartie d'une participation financière de 45€ comprenant la location d'un barnum, deux tables, deux chaises.

Madame CARRASCO précise que cette somme a été déterminée au vu des prix pratiqués par les entreprises locales de location qui demandent en moyenne 60€ pour la seule mise à disposition d'un barnum.

Elle ajoute que pour les exposants ne souhaitant pas de mise à disposition de matériel, le prix du mètre linéaire des commerçants non sédentaires occasionnels du marché sera appliqué soit 2,20 €.

Madame CARRASCO demande au Conseil Municipal de valider cette tarification pour le marché de Noël.

Madame CARRASCO précise que les barnums seront gratuits pour les associations de la ville.

Madame TAQUET souhaiterait connaître les intentions du prochain débat d'orientation budgétaire concernant les prix et participations des différents services. Elle ajoute à cet effet que des activités qui étaient auparavant gratuites sont désormais payantes. Monsieur BESSET précise que le seul cas concerné a été le voyage des aînés pour lequel la Municipalité a demandé une participation financière de 5 euros aux personnes transportées.

Adopté par 22 voix pour et 4 abstentions

C - PERSONNEL

15) Modification du tableau des emplois

Monsieur EUVERTE explique que suite à l'avancement de grade d'un agent des services techniques, au recrutement d'un agent polyvalent pour la distribution dans la ville, les entrées et sorties d'école ainsi que le placement du marché et le besoin de remplacer un agent de police municipale malade depuis plus de 3 mois, il est proposé d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs des emplois communaux, à savoir :

Suppression de poste :

Emplois pourvus	Catégorie	Secteur	Nombre
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	Services Techniques	1

Création de poste :

Emplois à pourvoir	Catégorie	Secteur	Nombre
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Titulaire	C	Services Techniques	1
Agent de police municipal titulaire	C	Police Municipale	1
Agent polyvalent contractuel	C	Services Administratifs	1

Monsieur EUVERTE précise qu'il est nécessaire de recruter un nouvel agent de police municipale car l'un des agents est absent depuis plus de trois mois. Il ajoute également que le recrutement d'un agent polyvalent, en contrat aidé, va permettre de répondre aux missions telles que la distribution des bulletins municipaux et autres tracts dans les boîtes aux lettres, l'affichage, et le rôle de placier sur le marché du samedi matin.

Madame TAQUET souhaiterait que certains points soient évoqués lors d'un prochain Conseil Municipal concernant les effectifs et les mouvements du personnel. Elle tient également à montrer son désaccord concernant le recrutement de contrats aidés qu'elle qualifie de contrats précaires.

Monsieur BESSET annonce que la présentation du Bilan Social 2008 au CTP se fera le 11 décembre prochain et que les éléments demandés par Madame TAQUET pourront être apportés au Conseil Municipal par la suite.

Adopté à l'unanimité des votants

Monsieur BESSET rappelle les différentes manifestations municipales à venir tel que la journée du Téléthon le 5 décembre, en relation avec l'OMS. Il ajoute également que l'installation du Conseil Municipal des Jeunes se tiendra le 12 décembre et tient à cet effet à féliciter Madame RIBOUILLARD pour le travail accompli. Monsieur BESSET annonce enfin que les vœux du maire se tiendront le vendredi 8 janvier 2010.

Madame DEKKER annonce qu'un atelier de décoration florale se tiendra le mercredi 9 décembre après-midi au réfectoire Jean Macé.

Monsieur BESSET conclut en rappelant que la distribution des colis de Noël pour les aînés va se faire dans des points de retrait par quartiers par les correspondants.

Monsieur BESSET lève la séance à 0 H 40.

Le Secrétaire de Séance
A. PELFORT